

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CD2026-
02/1/7
DOSSIER N°7327**

**PROCÉDURE D'ASTREINTE RELATIVE A LA PROTECTION DE
L'ENFANCE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PROCÉDURE D'ASTREINTE RELATIVE A LA PROTECTION DE
L'ENFANCE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le Code général de la fonction publique ;
VU le Décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
VU le Décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;
VU l'Arrêté ministériel en date du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au Ministère de l'Intérieur ;

*VU la délibération n°CD2020-02/1/15 du Conseil départemental en date du 7 janvier 2020 adoptant la
procédure d'astreinte relative à la protection de l'enfance ;
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 12 janvier 2026 ;
VU le rapport CD2026-02/1/7 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'approuver la mise à jour de la procédure d'astreinte relative à la protection de l'enfance, tel que présenté dans le règlement actualisé, annexé à la présente délibération et d'en autoriser l'application à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET